

Questionnaire 2nd tour des Municipales
Association Véli-Vélo – Le vélo au quotidien à Limoges

Vous trouverez ci-dessous l'ensemble des réponses apportées par Emile Roger Lombertie, maire sortant et candidat tête de liste « Limoges au cœur ».

Question 1 : *Des aménagements cyclables temporaires sont en cours de réalisation dans l'agglomération de Limoges. Pour vous, ces aménagements sont-ils suffisants ?*

Les aménagements temporaires ont été une volonté d'accélérer la mise en place des mobilités douces dans le cadre du déconfinement.

Ces aménagements ne sont pas une fin en soi et devront faire l'objet d'une pérennisation et d'extensions.

Dès le début du prochain mandat nous mettrons en place, en coordination avec Limoges Métropole, un schéma général de déploiement des mobilités douces, composé essentiellement des pistes cyclables et de zones de rencontre (30 Km/h).

Il n'y a pas de carte à ce jour mais les grands axes nord/sud sont définis et ce déploiement devra se faire à l'échelle du mandat électoral (6 ans).

Question 2 : *Dans le cadre d'aménagements cyclables définitifs, avez-vous réfléchi à un réseau cyclable sans interruption ?*

Comme évoqué en question 1, les aménagements définitifs seront la conséquence du Schéma général de déploiement des mobilités douces.

Le réseau cyclable devra comporter des axes intercommunaux, reliant diverses communes de Limoges Métropole (axe Le Palais sur Vienne – Isle via Limoges et les bords de Vienne par exemple) et de préférence sans interruption.

Ces mises en place devront se faire dans le cadre des travaux de rénovation ou de création de voiries afin d'être financièrement efficaces et à l'échelle du temps du mandat.

Question 3 : *Actuellement une aide financière est proposée par l'agglomération de Limoges pour l'achat d'un vélo destiné aux déplacements urbains. Avez-vous prévu une aide financière complémentaire par l'intermédiaire de votre commune ?*

Nous n'avons pas prévu d'incitation financière supplémentaire que celle proposée par Limoges Métropole, cette compétence relevant de l'EPCI.

Question 4 : *En milieu urbain, dans la logistique du dernier kilomètre, les entreprises sont confrontées aux problèmes liés à la congestion et au respect de l'environnement. En conséquence de quoi, les systèmes d'approvisionnement en centre-ville doivent être restructurés en commençant par les transports des marchandises. Aujourd'hui de nombreuses solutions se mettent en place pour limiter les conséquences négatives de ce dernier kilomètre. Dans votre projet, avez-vous prévu de favoriser dans votre ville une logistique du dernier km en vélo ?*

La logistique du dernier kilomètre relève essentiellement de l'initiative privée. La municipalité et l'EPCI peuvent y inciter par des aménagements comme ceux cités précédemment. Nous pourrions cependant inciter Limoges Métropole, dans sa compétence développement économique, à mener une réflexion d'accompagnement pour le développement de ce type de logistique qui répondra, à terme, aux préoccupations environnementales que nous partageons tous.

Question 5 : Pensez-vous positionner un élu en charge du développement des mobilités actives et pensez-vous créer un comité qui se réunirait régulièrement ?

Les mobilités actives sont une compétence de Limoges Métropole. Il n'y aura donc pas d'élu dédié spécifiquement à cette question dans notre municipalité.

En revanche, la question transversale du développement durable fera l'objet d'une délégation et l'élu en charge pourra se saisir de tout dossier, dans tous les domaines, qui pourraient y avoir un impact. Par ailleurs, nous nous appuyerons sur les conseils de quartier ainsi que sur le conseil citoyen que nous comptons mettre en place en début de mandat. Ces deux instances ont pour vocation d'émettre des avis et propositions sur tous les sujets, dont les mobilités actives par exemple.

Question 6 : *Sur les communes de l'agglomération de Limoges, la crise sanitaire a démontré que les rues pouvaient être plus apaisées et qu'elles étaient beaucoup plus adaptées aux mobilités actives qu'à la fréquentation trop importante des voitures et des camions.* Pensez-vous baisser la vitesse maximale en ville à 30km/h de manière généralisée et modifier l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité ?

Nous avons déjà déployé une zone 20 km/h en hyper-centre, qui aura certainement vocation à perdurer, voir à devenir un secteur essentiellement piéton et dédié aux mobilités douces.

Nous avons aussi commencé à expérimenter des zones 30 km/h dans des quartiers résidentiels que nous comptons développer dans les quartiers résidentiels intra-boulevard. Seuls les axes pénétrants resteraient à 50 km/h à terme.

Le déploiement des zones 30 pourra se faire très rapidement, les travaux d'aménagement, quant à eux, se feront au fur et à mesure des rénovations de voiries.

Question 7 : Avez-vous une solution pour restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes ?

Il est très difficile d'interdire l'accès aux véhicules devant les écoles. Cependant, nous comptons étudier les moyens de mieux pacifier ces espaces avec des aménagements et la limitation de la vitesse notamment.

Question 8 : Allez-vous favoriser et aider à la mise en place de velo/pedi-bus pour les élèves de votre commune à la rentrée de septembre ?

Nous soutiendrons toutes initiatives de ce type, sous réserve qu'elles répondent à une demande et une volonté des parents d'élèves.

Question 9 : Avez-vous réfléchi à une solution pour empêcher la circulation de transit à travers les quartiers résidentiels ou devant les écoles ?

Comme évoqué précédemment, nous comptons déployer des zones 30 dans tous les quartiers résidentiels et une zone 20 en hyper-centre ; le tout accompagné d'aménagements, à terme.

Nous pensons que cela résoudra les problématiques de transit et favorisera le recours aux mobilités douces, ainsi que l'utilisation des transports en commun. Cette mise en place devra se faire à l'échelle de temps du mandat.

Question 10 : *En ville, la problématique de stationnement sécurisé pour les vélos est importante. Avez-vous une proposition pour remédier à cette problématique ?*

Depuis 2014, nous travaillons avec Limoges Métropole sur ce sujet. L'objectif est, à terme, de déployer plus de 400 d'arceaux (soit 800 places pour vélos) sur l'ensemble de la ville.

Question 11 : *Avez-vous étudié l'installation de consignes adaptées aux évolutions des usages du vélo et des autres mobilités actives à proximité des commerces et stationnements vélos (pour les bagages, sacoches, et pas seulement pour les casques...) ?*

En complément de la réponse précédente, nous avons mis en place avec l'EPCI des parkings à vélos sécurisés à divers points stratégiques. Au niveau des bords de Vienne, l'expérimentation Ebike Port pourrait être reproduite aux abords des différents espaces verts de la ville.

Question 12 : *Généraliserez-vous les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cyclistes aux feux ?*

La généralisation des double-sens cyclables ne peuvent s'envisager seuls. Ils seront un point dans notre réflexion sur le schéma de déploiement des mobilités douces qui sera mis à l'étude dès 2020.

Question 13 : *Pouvez-vous nous décrire les grandes lignes de votre plan de développement des mobilités dans votre commune et l'agglomération de Limoges, sans oublier l'interaction avec le train ?*

Cela nécessite une réflexion qui sera menée dans le cadre du schéma de déploiement des mobilités douces. A ce jour, il n'y a pas de cartes, même si les points de transferts et intermodaux seront primordiaux. Cela ira aussi de pair avec une révision du schéma des transports de la STCLM, avec notre volonté de faire rentrer moins de bus en centre-ville et de favoriser des points d'échanges périphériques.

Question 14 : *Avez-vous réfléchi au développement d'une continuité d'aménagements cyclables pour relier les communes voisines et les communautés d'agglomération voisines ?*

Comme évoqué dans la réponse à la question 2, cette réflexion sera menée avec, bien évidemment, l'intérêt du volet touristique (axe Le Palais sur Vienne / Panazol – Isle via Limoges et les bords de Vienne et d'Auzette, axe Isle – Couzeix via Limoges en bord de l'Aurence).

Question 15 : *Si votre projet contient une idée originale concernant les mobilités actives, pouvez-vous nous la présenter et nous en expliquer en détail la teneur ?*

Nous avons la volonté de mener une réflexion pour la mise en place d'une chronotopie des espaces. Suivant le moment, heure ou journée, un espace pourrait avoir différents usages. Ainsi, certaines voiries pourraient être réservées aux mobilités douces à certains moments et ouverte à tous véhicules à d'autres, par exemple. Il en irait ainsi de la neutralisation de certaines voies, certaines places, suivant les possibilités et les attentes de nos concitoyens. Des études pourront être menées et expérimentées au cours de ce mandat.